



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-100

Séance publique du

26 mai 2014

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-45551-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DONATION "SURIAN" - INTEGRATION DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire :

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture - Politique
de la Ville
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MAI 2014

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DONATION "SURIAN" - INTEGRATION DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Jean-Jacques Surian, artiste marseillais (né en 1942), n'est pas un inconnu dans les musées aixois. Au printemps 2004, il a investi le Pavillon de Vendôme et le Musée des Tapisseries avec près de 110 œuvres, peintures, dessins et céramiques, sur le thème de *La Divine Comédie* de Dante, fruit du travail de près de cinq années. Lorsque Surian s'empare d'un thème, il se l'approprie, l'investit, le transcende, le dissèque, le transforme, le romance. C'est ce qu'il a fait avec la figure emblématique de Van Gogh pendant plus de vingt cinq ans, travail qui s'est clôturé en 2000 par une grande exposition à la Fondation Vincent Van Gogh en Arles.

En 2006 à l'occasion du centenaire de la mort de Paul Cézanne, Jean-Jacques Surian a procédé à une relecture de l'œuvre et de la vie du maître d'Aix, qui s'est traduit par une exposition au Musée des Tapisseries du 12 août au 29 octobre.

Le monde de Surian est un monde à part, sans hiérarchie apparente ni temporalité précise. Il n'y a ni espace ni temps définis, le passé s'entremêle au présent dans une juxtaposition d'images où chefs d'œuvres de l'histoire de l'art, documents photographiques d'après guerre, images publicitaires, bande dessinée, se télescopent. Le mélange des techniques, huile, encres, crayons, acrylique, fusain, feuilles de cuivre, paillettes et des matériaux qui dans les mains de Surian se transforment en un véritable travail d'orfèvrerie.

La ville a acquis en 2006 un triptyque intitulé « *La Vie édifiante de Cézanne* », 2005-2006, œuvre réalisée pour l'exposition au Musée des Tapisseries et en 2010 « *Ma nuit chez Lucrèce* », un quadriptyque (h.116 x 356 cm) réalisé dans le cadre de la nuit des Musées, en relation directe avec l'histoire du Pavillon de Vendôme.

Fort de ces liens qui depuis dix années se poursuit, Jean-Jacques Surian souhaite faire une donation d'une œuvre à la ville d'Aix-en-Provence, intitulée « *Aventures dans la rue Duverger* », 1993, triptyque, 205 x 304 cm chaque panneau, technique : fusain, acrylique, huile, pastel gras, vernis sur toile, reproduit dans la monographie « Jean-Jacques Surian, de l'anecdote à l'universel 1960-2011 aux éditions Autres temps, 2012.

Cette donation est sans condition autre que la bonne préservation dans les collections inaliénables des musées de la Ville d'Aix-en-Provence, et l'exposition ponctuelle systématique des trois panneaux qui sont indissociables.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable à ce don qui vient enrichir les collections aixoises d'une œuvre d'un artiste de talent.

DL.2014-100 - DONATION "SURIAN" - INTEGRATION DANS LES COLLECTIONS DE LA VILLE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)